



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2015\_B723**

**OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Actions et aides financières - Logement social d'intérêt communautaire - "Les Jardins de Venta" à Ventabren - 3 logements PLUS et 2 PLAI - Famille et Provence**

Le 17 décembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 décembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguelles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Caude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESSE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy

**Excusé(e)s :**

FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren

**Monsieur Jean-Claude FERAUD** donne lecture du rapport ci-joint.

**04\_1\_20**

**BUREAU DU 17 DECEMBRE 2015**

Rapporteur : Jean-Claude FERAUD

**Politique publique : Habitat et politique de la ville**

**Thématique : Habitat**

**Objet : Actions et aides financières – Logement social d'intérêt communautaire -  
« Les Jardins de Venta » à Ventabren - 3 logements PLUS et 2 PLAI – Famille et  
Provence  
Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Famille et Provence sollicite l'octroi d'une subvention de **43 788 €** au titre du logement social, pour l'acquisition en VEFA de 5 logements sur la commune de Ventabren.

**Exposé des motifs :**

À l'occasion d'une mise en cohérence avec la RT 2012, applicable aux permis de construire déposés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, le Conseil de Communauté a déclaré d'intérêt communautaire (délibération n°2013\_A031 du 28 mars 2013) les modalités de soutien à la production de logements sociaux sous forme de forfaits selon le type de financement de l'opération et sa surface utile.

Famille et Provence sollicite la Communauté du Pays d'Aix pour l'attribution de ses subventions au titre du logement social pour l'acquisition en VEFA d'un bâtiment en R+1 comprenant 5 logements collectifs au sein d'un programme totalisant 18 logements, dont 4 villas individuelles, situé le long de la RD10, quartier de la Maralouine à Ventabren.

La typologie des logements se décline en 3 T2 et 2 T3, bénéficiant chacun d'une terrasse ou d'un jardin privatif en rez-de-chaussée.

La livraison de ce programme est prévue au 1<sup>er</sup> semestre 2017.

Le prix de revient de cette opération s'élève à 582 166 €.

↳ La subvention sollicitée au titre du forfait logement locatif social, en application de la délibération n° 2013\_A031 s'élève à **43 788 €** :

PLAI : 97,08 m<sup>2</sup> X 180 €/m<sup>2</sup> = 17 474 €

PLUS : 187,96 m<sup>2</sup> X 140 €/m<sup>2</sup> = 26 314 €

**Plan de financement prévisionnel :**

Prêts PLUS	276 565 €
Prêts PLAI	142 844 €
État PLAI	20 000 €
CPA	43 788 €
Fonds propres	98 969 €
<b>TOTAL</b>	<b>582 166 €</b>

Ville	Maître d'ouvrage	Nom de l'opération	Adresse	Nb de logts	Coût de l'opération	Type de subv	Montant
Ventabren	FAMILLE ET PROVENCE	Les Jardins de VENTA	RD 10 Route de Berre 13122 VENTABREN	5	582 166€	Forfaits PLUS/PLAI RT 2012	43 788€
<b>Total subventions</b>							<b>43 788 €</b>

### Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2013\_A031 du Conseil communautaire du 28 mars 2013 déclarant d'intérêt communautaire les principes d'intervention en faveur des opérations de construction de logements sociaux ;

VU la délibération n°2014\_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014\_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution de subventions aux maîtres d'ouvrage concourant à la production ou à la rénovation de logements locatifs sociaux, déclarée d'intérêt communautaire ;

VU l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville en date du 3 décembre 2015 ;

### Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une subvention d'un montant maximum de **43 788 €** à Famille et Provence pour l'acquisition en VEFA de 5 logements sociaux à Ventabren ;
- **APPROUVER** les termes de la convention définissant les modalités de versement de cette subvention ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document afférent à l'exécution de cette délibération ;
- **DIRE** que cette subvention sera prélevée sur l'AP N° 2010/3 de la Direction Habitat.



DIRECTION GENERALE ADJOINTE  
PROSPECTIVE, AMENAGEMENT, EMPLOI ET FORMATION  
Département Stratégies, Aménagement, Habitat et Politique de la Ville  
Direction Habitat

N°

**CONVENTION**

entre

**la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix  
et  
FAMILLE ET PROVENCE**

**Opération «Les Jardins de Venta»  
Située à Ventabren**

# CONVENTION

Relative à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix à l'opération «Les Jardins de Venta» réalisée par Famille et Provence au titre des aides au logement locatif social.

## ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (CPA)  
Représentée par le Vice-Président Délégué, Monsieur Jean-Claude FERAUD, agissant  
en exécution de la délibération du Bureau en date du 17 décembre 2015  
d'une part,

## ET

Famille et Provence, représentée par son Directeur Général, Monsieur Alain  
COURAZIER, agissant en exécution de la délibération du Conseil d'Administration en  
date du 17 septembre 2015  
d'autre part,

## Préambule

Afin de faciliter la production de logements sociaux sur son territoire, la Communauté  
du Pays d'Aix a déclaré d'intérêt communautaire les actions suivantes :  
- Construction neuve - Acquisition-amélioration : aide forfaitaire à la surface utile :  
délibération n° 2013\_A031 du Conseil communautaire du 28 mars 2013

## Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir et de préciser les modalités de  
participation financière de la Communauté du Pays d'Aix à l'opération «Les Jardins de  
Venta» réalisée par Famille et Provence pour l'acquisition de 3 logements PLUS et 2  
PLAI situés à Ventabren.

## Article 2 – Montant de l'aide de la Communauté du Pays d'Aix

Par délibération n°..... du Bureau du 17 décembre 2015, la Communauté du Pays  
d'Aix a attribué une aide d'un montant maximum de **43 788 €** correspondant aux  
forfaits RT 2012.

## Article 3 – Modalités de versement

Le paiement de la subvention par la Communauté du Pays d'Aix s'effectuera selon les  
modalités suivantes :

- des acomptes pourront être versés en fonction de l'avancée du projet, au prorata des  
appels de fonds acquittés, sur production de la décision d'agrément délivrée par la

DDTM et d'un décompte certifié par le Directeur Général. Ces acomptes ne pourront pas excéder 80 % de l'opération,

- le solde interviendra à la fin de l'opération, sur production de justificatifs d'exécution (PV de réception et acte authentique de vente), accompagnés du décompte définitif certifié par le Directeur Général (état des paiements effectués et liste des factures acquittées).

**Fait en deux exemplaires originaux  
à Aix-en-Provence, le**

Pour Famille et Provence

Pour la Communauté du Pays d'Aix

**Le Directeur Général  
Alain COURAZIER**

**Le Vice Président Délégué  
Jean-Claude FERAUD**

*Conformément à la délibération n°  
2015*

*du 17 décembre*

**OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Actions et aides financières - Logement social d'intérêt communautaire - "Les Jardins de Venta" à Ventabren - 3 logements PLUS et 2 PLAI - Famille et Provence**

---

VU la délibération n°2014\_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

17 DEC. 2015